

**COMPTE-RENDU
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 MARS 2011**

Etaient présents :

M. Armand Christian, Maire, Président de séance.

Mme Blanc Dominique, MM. Peray Hervé, Moutton Gérard, Girod Claude, adjoints

Mmes Caretti Brigitte, Collet Josiane.

MM. Boutin Thierry, Davis Andrew, Debard Jérémie, Duchamp Lilian, Gigi Dominique, Lévrier Bernard, Millet Eric,

Absents excusés :

Mme Grand Corinne

M. Piberne Olivier (pouvoir à Mme Blanc Dominique)

Absents :

Mmes Chappuis Pascale, Marion Mireille, M. Marchand Yves.

Ouverture de la séance à 20H00.

1 M. Millet Eric est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

2. Le Compte-rendu du Conseil municipal du 3 février est approuvé à l'unanimité.

3. DELIBERATIONS

3.1. APPROBATION AVENANT N° 1 EUROVIA POUR LES TRAVAUX DE LA VIE DE L'ETRAZ

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 8 septembre 2010, il a été approuvé la passation, avec l'entreprise EUROVIA, d'un marché de travaux VRD à procédure adaptée pour l'aménagement de la « vie de l'Etraz » et de la place basse « St Antoine » (trottoirs, accotements, réseaux eaux pluviales, places de stationnement, zones piétonnes et espaces verts) en trois tranches.

Monsieur le Maire expose que dans le cadre de la réalisation des travaux, au stade actuel de l'avancement du chantier, il apparaît nécessaire d'apporter des modifications aux prestations prévues initialement, notamment : raccordement de barbacanes existantes au réseau d'eaux pluviales, suppression des galets bétonnés au carrefour avec la rue du mail/grand rue, pose de barrières de protection devant les parcelles C556 et 655, aménagements devant les entrées de propriétaires riverains de cette voie publique.

Monsieur le Maire précise que ces travaux portent uniquement sur la tranche ferme. Il est donc nécessaire, conformément aux dispositions légales en vigueur, qu'un avenant, au marché de travaux du 21 septembre 2010, soit établi avec l'entreprise EUROVIA:

Lot unique « VRD » - entreprise EUROVIA

Objet : raccordement de barbacanes existantes au réseau d'eaux pluviales, suppression des galets bétonnés au carrefour avec la rue du mail/grand rue, pose de barrières de protection devant les parcelles C556 et 655, aménagements devant les entrées de propriétaires riverains de cette voie publique. Modification de l'accès de l'école existante pour mise aux normes d'accessibilité avec suppression de l'îlot, création d'un accès et d'un trottoir en enrobés et aménagement de parking vélos.

Montant du marché initial:	322 219,44 € TTC
Montant de l'avenant n°1 :	+ 22 649,32 € TTC
Marché total :	344 868,76 soit + 7,03 % du marché initial

Monsieur le Maire précise que pour cet avenant n°1, l'augmentation induite du montant de marché de travaux concerné étant supérieur à 5%, celui-ci a été présenté à la Commission d'Appel d'Offres. Réunie en séance le 15 février 2011, la Commission d'Appel d'Offres a donné un avis favorable à cet avenant.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, vu l'avenant n°1,

APPROUVE la passation d'un avenant n°1 au marché EUROVIA du 21.9.2010 tel qu'il a été établi par l'entreprise et tel que décrit ci-dessus, suite aux modifications apportées à certaines prestations initialement prévues pour l'aménagement de la « vie de l'Etraz » et de la place basse « St Antoine » (tranche ferme uniquement). Le total du marché est ainsi porté de 269 414.25 € HT ou 322 219.44 € TTC à 288 351.81 € HT ou 344 868.76 € TTC,

AUTORISE le Maire, ou à défaut un adjoint délégué, à signer cet avenant n°1 et tous documents s'y rapportant,

DIT que les crédits nécessaires pour le règlement de ces prestations supplémentaires ou modifiées, soit 22 649.32 € TTC, seront prévus au budget 2011 opération 21 « aménagement cœur de village».

APPROUVE A L'UNANIMITE

3.2. REMISE GRACIEUSE DE PENALITES TLE A LA SCI LES VUES DU SALEVE

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée d'une demande de remise gracieuse de pénalités, déposée le 2 février 2011 auprès de la trésorerie de Bourg en Bresse (Ain), par la SCI Les Vues du Salève représentée par M. Alain EL GHOZI SCIELLER.

Monsieur le Maire précise que le montant dû par la SCI les Vues du Salève s'élève à 904,00 € et qu'il correspond aux taxes d'urbanisme du permis de construire n° 28807B1006.

Monsieur le Maire précise que le motif invoqué par le redevable est le respect de l'échéancier de paiement.

Monsieur le Maire précise que l'avis du comptable public sur cette requête est favorable.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré,

ACCEPTE, compte tenu des éléments d'informations qui précèdent, d'accorder la remise gracieuse de pénalités à l'encontre de la SCI Les Vues du Salève, représentée par M. Alain EL GHOZI SCIELLER, d'un montant de 904,00 € correspondant aux taxes d'urbanisme liées au permis de construire n° 28807B1006.

DEMANDE au comptable public de bien vouloir procéder à l'annulation de ces pénalités.

APPROUVE A L'UNANIMITE

3.3. PROGRAMME COUPE DE BOIS 2011

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de l'Agent patrimonial de l'Office National des Forêts, concernant les coupes à asseoir en 2011 dans les forêts soumises au Régime forestier.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré,

DEMANDE à l'Office National des Forêts de bien vouloir procéder en 2011 au martelage des coupes désignées ci-après ;

PRECISE la destination des coupes et leur mode de commercialisation :

COUPES A MARTELER :

Parcelles	Volume estimé en m3			Destination
	Résineux	Feuillus	taillis	
4	224	56		Contrat bois façonnés
9	120			Contrat bois façonnés
10	280			Contrat bois façonnés
25	330			Vente publique en bloc sur pied
43		350		Vente publique en bloc sur pied
45		400		Vente publique en bloc sur pied

DESIGNE pour le Partage sur pied des bois d'affouage, comme GARANTS de la bonne exploitation des bois, conformément aux règles applicables aux bois vendus en bloc et sur pied :

- * M. GIROD Claude,
- * M. LEVRIER Bernard
- * M. PIBERNE Olivier

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.

APPROUVE A L'UNANIMITE

3.4. CESSION DE TERRAIN SCI COTE COUR OU JARDIN

Monsieur le Maire rappelle que la SCI « Côté Cour ou Jardin », a déposé un projet immobilier, rue de la Vie de l'Etraz, incluant un chemin partant de la Vie de l'Etraz, parallèle à la parcelle C 670, sans issue, d'une contenance de 63m². Ce chemin est englobé dans le projet global de la SCI « Côté Cour ou Jardin »..

Monsieur le Maire propose de sortir, en partie, de la voirie privée de la commune ce chemin et de le céder à la SCI « Côté Cour ou Jardin » pour la somme de 1,00 € symbolique.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré,

DECIDE de sortir de la voirie privée de la commune une partie du chemin longeant la parcelle C 670 d'une contenance de 63m², et de le céder à la SCI « Côté Cour ou Jardin ».

ACCEPTTE que le prix de cette cession s'élève à la somme de 1,00 € symbolique.

AUTORISE Monsieur le Maire, où en en cas d'empêchement, un adjoint à signer l'acte notarié à intervenir et toutes pièces s'y rapportant.

APPROUVE A L'UNANIMITE

3.5. DROIT DE PASSAGE TOUT USAGE AU PROFIT DE LA PARCELLE C 965

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans ses séances du 04 novembre 2010 et du 03 février 2011, il a accepté une demande de droit de passage sur la propriété privée de la commune suite à une division de terrains.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée d'autoriser un droit de passage tout usage, sur sa parcelle Section C 1240 et 1241, au profit du propriétaire de la parcelle Section C 965.

Monsieur le Maire précise que les frais liés à l'aménagement du droit de passage seront à la charge du propriétaire de la parcelle bénéficiaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré,

ACCORDE sur ses parcelles 1240 et 1241 en section C, un droit de passage tout usage au profit du propriétaire de la parcelle section C 965.

DIT que les frais liés à l'aménagement du droit de passage seront à la charge du propriétaire de la parcelle bénéficiaire.

APPROUVE A L'UNANIMITE

3.6. MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS

VU la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant statuts de la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant; et que celui-ci doit mentionner sur quel(s) grade(s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter.

M. le Maire explique au conseil municipal :

I Service école

- qu'en raison de l'incapacité partielle et permanente d'un agent communal à effectuer la totalité de ses fonctions il convient de le reclasser sur un nouveau poste.

II propose de supprimer :

Concernant les emplois actuels d'ATSEM :

un emploi d'une durée de 29 h 25 mn

II propose de créer :

Concernant les emplois actuels d'ATSEM :

un nouvel emploi d'une durée de 19 h 57 mn

LE CONSEIL MUNICIPAL après avoir délibéré :

ACCEPTE les propositions du Maire,

FIXE le nouveau tableau des emplois permanents de la commune à compter du 18 mars 2011 de la manière suivante :

a) LISTE DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET :

Service Administratif :

Cadre des adjoints administratifs :

- 1 secrétaire de mairie pour commune de moins de 2 000 habitants.

- 1 secrétaire d'accueil,

Cadre des rédacteurs

- 1 secrétaire (service du personnel, travaux de secrétariat divers).

Service technique

Cadre d'emploi : Adjoint technique,

- 3 agents polyvalents (voirie, espaces verts, etc.)

- 1 agent pour entretien des locaux communaux (maintenance des bâtiments, ménage, entretien des Extérieurs, etc.).

b)- LISTE DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET :

Service Animation :

Cadre d'emploi : animateur

- 1 animateur contractuel chargé de cours de langues à l'école primaire 5 heures maximum par semaine hors vacances scolaires.

Service Administratif :

Cadre d'emploi : Adjoint administratif.

- 1 secrétaire-comptable 17 h 30/semaine.

Service Sociale

Cadre d'emploi : ATSEM (agents spécialisés des écoles maternelles)

- 1 agents des écoles maternelles, 19 h 57/semaine

- 1 agents des écoles maternelles, 23 h 53/semaine

Service Technique

Cadre d'emploi : Adjoint technique.

- 6 agents d'entretien polyvalents

*service école 27 h 50/semaine

* service école /garderie 27 h 50/semaine

* service cantine/entretien 15 h 53/semaine

*service cantine/école/entretien 17 h 38/ semaine

*service cantine/entretien 12 h 37/semaine

* service cantine/école/entretien 30 h 00/semaine

INVITE le Maire à prendre les dispositions relatives aux modifications à intervenir concernant le personnel communal.

AUTORISE le Maire à procéder aux déclarations de vacance de poste et prendre les dispositions relatives au recrutement.

APPROUVE A L'UNANIMITE

3.7. CREATION D'UN JARDIN DU SOUVENIR

Monsieur le Maire précise qu'il a été constaté que le nombre de crémations est en augmentation.

Lors d'une crémation, sont offertes plusieurs possibilités aux familles, après avoir recueilli les cendres de leur défunt, dont celle consistant à disperser les cendres, dans le lieu spécialement affecté à cet effet, comme le prévoit l'article R 2223-6 du Code Général des collectivités territoriales.

Monsieur le Maire précise que le conseil municipal décide de l'affectation d'une partie du cimetière à la dispersion des cendres des corps ayant fait l'objet d'une crémation (art R 2223-9 du même code). Cet espace cinéraire prend généralement le nom de « jardin du souvenir ».

Les dispositions des articles L 2223-4 et L 2223-18 du code général des collectivités territoriales prévoient qu'en cas de reprise de concessions, tant à la suite d'un non renouvellement que d'une procédure en cas d'état d'abandon, le maire peut faire procéder à la crémation des restes mortels exhumés et disperser les cendres dans le lieu spécialement affecté à cet effet, comme le précise l'article R 2223-6, troisième alinéa, du Code général des collectivités territoriales.

Monsieur le Maire propose que, dans le cimetière, l'emplacement situé à droite du columbarium granit soit affecté en « jardin du souvenir », après aménagement.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré,

DECIDE la création dans l'enceinte du cimetière communal, le long du mur à droite du columbarium granit, d'un lieu matérialisé par une bordure, spécialement affecté à la dispersion des cendres des corps ou des restes mortels ayant fait l'objet d'une crémation.

Cet espace, où pourront être répandues les cendres, tant celles de corps incinérés à la demande des familles, que celles provenant de corps incinérés à la suite de reprise de concessions, sera dénommé « jardin du souvenir ».

APPROUVE A L'UNANIMITE

3.8. NOMINATION D'UN DELEGUE SUPPLEANT AU SIEA

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'élection de délégués titulaires et suppléants au Syndicat Intercommunal d'Energie et de E-communication de l'Ain.

Monsieur le Maire précise que Monsieur Gérard MOUTTON, adjoint, a été désigné comme délégué titulaire.

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal, dans sa séance du 12 janvier 2011, l'avait nommé délégué suppléant.

Monsieur le Maire précise que cette nomination doit faire l'objet d'une délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré, après avoir voté,

DECIDE de nommer Monsieur Christian ARMAND, Maire, en qualité de délégué suppléant du Syndicat Intercommunal d'Energie et de E-communication de l'Ain.

APPROUVE A L'UNANIMITE

4. POINTS DIVERS:

4.1. ECOLE – COLLEGE - GYMNASSE

4.1.1. Compte-rendu du Conseil d'Ecole du 22 février 2011.

- * exposé des activités scolaires en cours ou passées
- * information sur le Rased : une maîtresse E viendra à l'école à la rentrée des vacances d'hiver
- * Pedibus : la commune refuse la création d'un trottoir en face du collège mais renforcera la sécurité rue de la fruitière à Logras.
- * le CLSH utilisera encore le dortoir.
- * il semble que les prévisions d'effectif ne sont pas suffisantes pour espérer une création de classe.

4.1.2. Compte-rendu des réunions de CA du collège des 7, 15 et 25 février 2011.

- * Trois réunions ont été nécessaires pour finalement refuser la Dotation Horaire Globale.

4.2. VOIRIE - TRAVAUX

4.2.1. Point sur les travaux de la Vie de l'Etraz.

Les travaux de génie civil sont terminés sur l'ensemble de la rue de la Vie de l'Etraz. Prête à recevoir les enrobés et ce à partir de mi-avril. Les trottoirs sont en attente de travaux complémentaires concernant les branchements de gaz. Les travaux de la place basse St Antoine ont démarrés.

4.2.2. Compte-rendu de la réunion du 15 février 2011 avec MM Matthieu et Pensec pour l'achat d'une partie de la grange de la famille Matthieu, Grand'Rue.

Le propriétaire actuel de la grange, la famille Matthier et le futur acquéreur, M. Pensec sont d'accord pour une vente en copropriété de volume, pour un montant de 20 000 €.

4.2.3. Compte-rendu de la réunion du 15 mars 2011 pour le lagunage de Feigères.

Dans le contrat rivière, établi par le service eau et assainissement de la CCPG, il a été prévu de réaliser un inventaire de toutes les zones humides dans le Pays de Gex, afin de mieux les protéger et les valoriser. Les lagunes de Feigères en font partie.

Suite à cette réunion et à une visite sur site, il a été convenu de lancer une étude de faisabilité par le service eau et assainissement, afin de les aménager pour recevoir les eaux pluviales de ce bassin versant, dans le cadre du projet de réaménagement de la voirie traversant Feigères.

4.3. BUDGET

4.3.1. Ligne de trésorerie.

En caisse le 24 mars 2011 : 683 938 €

A ce jour, pour 2011, nous n'avons pas utilisé la ligne de trésorerie.

4.3.2. Réalisation du Budget investissement :

AGENCE DES TERRITOIRES	honoraires 8 révision plu2008 phases 6-7 5%	1282,11
AGENCE DES TERRITOIRES	révision plu 2008 étude ext,ZAMunny	3013,92
CARRAZ	DGD 10/10 lot 6 menuiserie alu	9083,25
CARRAZ	DGD 09/10 lot 5 métallerie	5627,79
FRAMINET	DGD 08/10 lot 12 sol linoléum	6068,76
MCP	DGD 08/10 lot 10 plafonds	1751,82
NINET GAVIN	DGD 07/10 lot 7 menuiserie pvc	11,25
PROCESS SOL	DGD 08/10 lot 11 sol résines	4968,54
NOVADE	acompte 2 AO concours MO maison stés	4935,89
LOCAM	ordinateur portable maire DELLJBVNYJ	753,48
DUPARC GEORGES LES FILS DE	lave-linge école CF SIEMENS WM	505,00
FLUITEC	CP5 AOR MO Fluides MO ext,GS3	1136,20
DESAUTEL	8 plans évacuation ext,3 GS CF	938,38

4.4. CONTENTIEUX

4.4.1. Le recours gracieux contre la déclaration préalable déposé par la SCP Ducret-Gros, formulé par Monsieur Prodon Charles est accepté. Celui fait par Monsieur Delattre Sylvain est refusé.

4.5. CLSH - ROULINOTTE

4.5.1. Clsh : compte-rendu de la réunion du 9 février 2011.

* le budget demandé pour la commune pour 2011 est de 67 400 €

* l'exécution du budget 2010 s'est fait conformément aux prévisions.

4.7.2. Roulinotte : compte-rendu de la réunion du 17 mars 2011 pour le bilan 2010.

La Roulinotte à Péron est très sollicitée, plus de demandes que de places disponibles. Le remplacement du véhicule, indispensable à la Roulinotte, serait, dans les années à venir, à étudier sérieusement.

-COMPTE-RENDU COMMISSIONS INTERCOMMUNALES

5.1. CCPG

5.1.1. Compte-rendu de la réunion du Conseil Communautaire du 24 février 2011 :

- attribution des subventions 2011 dans les domaines sportifs, culturels, affaires sociales, aménagement de l'espace et environnement.

D'autres points ont été abordés :

- le renouvellement de la convention avec SOS Animaux,
- les tarifs, la convention de prestation pour les clients carte d'hôte du Fort l'Ecluse pour la saison 2011, et la convention de mise à disposition de locaux en faveur de l'office du tourisme de Collonges
- tarification pour les structures multi accueil Petite Enfance
- convention avec l'association Eclat pour le financement d'un service d'accompagnement de la vie scolaire
- convention avec l'association ADAPA
- TECHNOPARC promesse de vente de terrain au profit de Monsieur Benjamin CATHERIN
- Approbation de l'avenant n°2 du marché des déchetteries du Pays de Gex
- approbation des marchés relatifs à l'exécution de travaux sur les réseaux d'eau et d'assainissement et pour le contrôle télévisuel et épreuves d'étanchéité des réseaux d'assainissement
- approbation du marché de travaux structurants d'eau potable et usées quartier du Levant à Ferney et la réalisation des travaux entre Pré Bataillard et le réservoir du Fleutron
- approbation de la convention de coordination avec la commune de Léaz pour les travaux du hameau de Longeray
- fixation des tarifs communautaires des ventes d'eau en gros

5.1.2. Comptes-rendus des diverses compétences :

* commission sociale : débat sur la délégation de la Crèche de Thoiry. Avis défavorable pour le permis de construire. Discussion concernant l'augmentation prévue par la CCPG des tarifs des crèches très discutée par le collectif des parents.

* commission économique : les membres de la commission ont parlé du projet d'extension de la zone commerciale de Val Thoiry.

5.1.3. Compte-rendu de la réunion du SCOT du 22 février concernant le devenir de la gare de Pougny.

Unanimité des élus du Sud Gessien pour tenté de convaincre la Région et les membres chargés de l'élaboration de notre PACA de privilégier la gare de Collonges, plus facile d'accès et mieux située dans un cadre élargie à la Haute-Savoie.

5.1.7. PACA : compte-rendu de la réunion du 17 mars 2011.

Les remarques formulées par les élus du Sud Gessien ont été, pour l'essentiel prisent en compte.

5.2 CANTON

5.2.1. Compte-rendu de la réunion du 23 février 2011 avec le SDIS pour l'emplacement d'un nouveau centre de secours.

Les communes concernées par le Centre de Secours de Collonges sont d'accord pour essayer d'implanter un futur centre sur la commune de Farges, plus centrée par rapport à la zone d'intervention du Centre de Secours.

6 COMPTE-RENDU COMMISSIONS COMMUNALES

6.1- URBANISME

Compte rendu de la réunion du 08 février 2011.

Déclarations préalables

M. COIGNET, création d'une clôture pleine – Zone U, 206 Rue du Mail parcelle C 2003, Avis favorable

Permis d'aménager

- Sté LANDECY Jean-Yves, 2 parcelles nouvelles, Zone Uv, Route de la Combe parcelles C 2095 (2148 - 2151), Avis favorable

Permis de construire

- Sté Création et Construction, construction d'une maison et clôture, Zonne U, Rue du Paruthiol, parcelle C 1181, Avis favorable

- M. Nadjafi Mohamed, modification permis de construire, Zone U, Feigères, parcelles B 1225 et 1228
Avis favorable

- M. CHETTIH Tounsi, construction 8 maisons, Zone Uv, accès rue du Bruel, largeur de la voie
Sursis à statuer voir DDT et SCOT

- M. ROUSSEAU Daniel, construction d'un abri de piscine, Zone U, chemin de la Louye, parcelle F2314
Avis favorable

Compte rendu de la réunion du 22 février 2011.

Déclarations préalables

- M. BLANC Régis, travaux d'exhaussements sur terrain agricole, lieudit les « Chaumondes »,
Avis favorable

- M. RIVETTI Tony, remplacement vélux par une lucarne et pose 2 vélux, Grand'Rue, les Vergers de Péron,
parcelle C 2073, Avis favorable

- M. SAUREL Jean-Christophe, construction d'un abri de jardin, Rue de la Fruitière Logras, parcelle F 1854,
Avis favorable

- M. BLESSING Yves, réalisation d'une véranda, Route de Lyon Logras, parcelle F 1266 – 1267,
Avis favorable

Permis de construire

- M. TAGG Melvin, construction d'une villa, Zone UL, Rue de l'ancienne fruitière Feigères, parcelle B171
Avis favorable
- M. Ledda Alberto, installation de 2 panneaux solaires, Rue du Branlant Les coteaux de Logras, parcelle F 2483, Avis favorable
- M. DANTE Mickaël, modification des façades, Chemin des Molerons Feigères, parcelle B 271,
Avis favorable

Compte rendu de la réunion du 08 mars 2011.

Déclarations préalables

- M. PERRIERE Jacques, abri de fontaine, Zone Uv, 160, Grand'Rue, Avis favorable
- Mme MAC CALLIN Barbara, rénovation maison, Zone Uv, 169, Grand'Rue, parcelle C 558, Avis favorable
- M. CLOT Dominique, abri de jardin, Zone U, 166, Chemin de la Louye, Avis favorable

Permis de construire

- M. GUYON Romain, construction d'une maison, Zone U, Rue de l'ancienne fruitière, Feigères, parcelle B 206-207, Avis favorable
- M. GONCALVES BORROS Ricardo, construction d'une maison, Zone 1AV, 18, Rue du Branlant, les Coteaux de Logras, Parcelle F 2496, Avis favorable
- M. BOUGREEN Franck, construction d'une maison, Zone ND, Chemin de la Louye, parcelles F 803-804, Avis favorable

6.2. COMMISSIONS COMMUNALES

6.2.1. Compte-rendu de la réunion de la commission communication du 3 mars 2011.
Correction du Petit Péronnais n° 59 relatif au mois de janvier-février-mars.

6.2. ASSOCIATIONS

6.2.1. Compte-rendu de l'Assemblée Générale des Jeunes Sapeurs-Pompiers du 8 février 2011.
Sur les 16 jeunes sapeurs pompiers, 10 font partie de la Commune de Péron. L'achat de tenues vestimentaires a pu aboutir grâce à des dons des commerces : Ecomarché de Péron et Restaurant le Malassis à Collonges.
L'apprentissage du « métier » a lieu tous les samedis matin.

6.2.2. Compte-rendu de la réunion avec Mme Collignon, présidente de l'association « A livres ouverts ».
La Présente doit nous soumettre une convention qui sera présentée lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

6.2.3. Compte-rendu de la réunion du 21 février 2011 pour l'organisation de la fête de printemps.
Les différents points relatifs à cette manifestation ont été abordés en présence des sociétés organisatrices.
Le nettoyage des rivières aura lieu le 09 avril 2011 avec la Société de Pêche. Un appel est fait à tous les volontaires intéressés par l'environnement.
Le forum des sociétés aura lieu le 10 septembre 2011. Au cours du forum une réception pour les nouveaux habitants de la commune sera organisée.

7 COURRIER

- 7.1 Lukas LEMAITRE demandant la réparation du skate-park.
Une réponse sera faite indiquant que ce dernier sera à nouveau utilisable fin avril.
- 7.2. Association ECLAT demandant la mise à disposition d'un terrain
Une réponse sera faite indiquant que la commune n' a pas de terrains disponibles
- 7.3. Association AGMAD nous signalant les difficultés financières pour les personnes assurant les aides à domicile.
- 7.4. Cabinet d'avocats LEGITHERM, représentants d'un collectif de parents, nous informant du recours gracieux déposé contre la délibération prise par la CCPG, contre les nouveaux tarifs des crèches.
- 7.5. Pizza DELLA FELICITA pour la location d'une licence IV : accord à l'unanimité du Conseil Municipal
Une réponse sera faite dans ce sens.
- 7.6 Comité des Fêtes pour l'organisation de la Foire de Printemps.

7.8. Office de Tourisme de Collonges et sa Région pour la participation au financement de l'édition d'un petit livre sur les communes du Sud Gessien : refus de la part du Conseil Municipal (11 contre – 4 pour).

8 DIVERS

8.1. Prochain Conseil Municipal : le 7 avril 2011.

FIN DE LA SEANCE : 23H45.